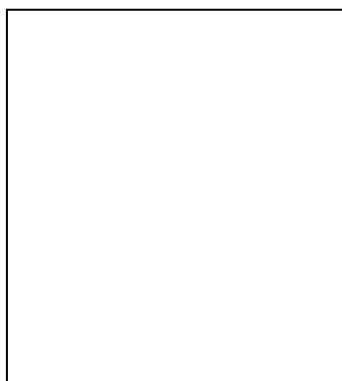




« Tatoués »

I-206

K.5 - D



Nom : BOLLOT

Prénom : Armand

Date naissance : 28 juin 1908

Lieu de naissance : Nomexy (88440)

N° Matricule à Flossenbürg : 9388 à Auschwitz : 186 252 à Buchenwald : 52914

Situation familiale avant l'arrestation : marié, 3 enfants.

Situation professionnelle : Gérant d'alimentation.

Domicile : St-Memmie (51470).

ARRESTATION : le 2 mars 1944 à St-Memmie (51000).

Circonstances d'arrestation : membre du BOA et de CDLR. Il a été arrêté par la gestapo. Sabotage, parachutage d'armes.

Lieux d'emprisonnement : Châlons-sur-Marne, Compiègne.

Date de départ de Compiègne : 27 avril 1944 pour Auschwitz.

DÉPORTATION :

Camps et Kommandos successifs : Arrive à Auschwitz le 30 avril 1944. Transféré à Buchenwald le 12 mai et y arrive le 14. Transféré à Flossenbürg le 25 mai. Affecté au Kommando de Flöha, dépendant de Flossenbürg le 4 juin.

Evacuation : Le Kommando fut évacué le 14 avril 1945. Marche de 26 km par les localités de Augustusburg, Walkirchen, Grosssilbers-dorf. Le 15, marche 16 km par Lauta, Marienberg, Forêt de Reitzenheim, où furent exécutés 57 détenus épuisés et malades dont 23 Français. Le 16, marche de 20 km par Sebastienberg et Visset. Le 17, marche de 18 km. Le 18, marche de 12 km jusqu'à la ferme près de Brunendorf. Reprise de la marche le 24, pour 20 km par Brunendorf, Kaaden et Weitenbretich. Le 25, marche de 16 km, par Potersam, Rudig, Luts. Le 26, marche de 24 km par Chiesch, Luditz et Grossives- chentiz. Le 28, marche de 14 km Kowachen, Mokrau, Poschau et Libin. Le 30, marche de 20 km par Luts, Rudig, Kriengerm, Flöhau. Le 6 mai, à Liebotcham (près de Saas) les survivants se partagent, en deux groupes, l'un pour Teresin, où il arrive le soir, l'autre vers le sud avec un arrêt à Luts.

Date et conditions de sa libération : Il restera dans le premier groupe et sera libéré dans la nuit du 8 au 9 mai 1945, par les Russes à Terezin

Date et conditions du décès : Il est décédé après sa libération le 10 mai 1945 à Térézin

Autres informations et sources :